

# Renforcement des capacités des Task Forces (IGCE et cogénération) pour la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de l'énergie en Tunisie



Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) correspondant :  
Objectif 7 – Assurer un environnement durable

Cible 9 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition de ressources environnementales

## Présentation du projet

Face à un contexte national caractérisé par l'accroissement du déficit énergétique et un déséquilibre de la balance des paiements et à une situation internationale marquée par la flambée des prix du brut, les pouvoirs publics tunisiens ont organisé au mois d'avril 2005, une Conférence Nationale sur la Maîtrise de l'Energie. Les recommandations issues de cette conférence se sont traduites par un programme d'actions prioritaires, à très court terme, afin de mobiliser le potentiel important d'économies d'énergie dont dispose la Tunisie. A cette fin, quatre groupes de travail appelés « Task forces » ont été constitués, regroupant tous les partenaires concernés par la cogénération, les Industries Grosses Consommatrices d'Energie (IGCE), l'énergie éolienne et la substitution du gaz naturel dans le secteur industriel.

Chaque task-force a une mission précise qui se présente comme suit :

- La Task Force « Cogénération » est chargée d'assurer la mise en place d'une capacité totale d'au moins 50 MW de cogénération dans 10 entreprises du secteur industriel (à raison de 5 MW/entreprise en moyenne sur 3 ans).
- La Task Force « Industries Grosses Consommatrices d'Energie (IGCE) » doit identifier et mettre en œuvre un programme d'efficacité énergétique auprès des 55 entreprises les plus « énergivores » du secteur industriel (dont la consommation d'énergie dépasse les 5000 Tep/an).
- La Task Force « Eolien » a pour mission d'accompagner tout le processus de réalisation d'un projet éolien de 100 MW par le secteur privé (depuis la préparation et le lancement de l'appel d'offres jusqu'au choix définitif du développeur).
- La Task Force « Substitution au gaz naturel » est chargée d'assurer tout un programme de raccordement au réseau de 300 entreprises industrielles situées dans les zones desservies par le gaz naturel et de leur conversion à cette source d'énergie, et ce, en vue de déplacer la consommation des produits énergétiques subventionnés.

## Informations sur le projet

**Domaine d'activité :** Energie, Changements climatiques  
**S.L 3.6** National/sectorial policy and planning to control emissions of ozone-depleting substances and persistent organic pollutants

**Budget Total: 786 976 US\$**  
**PNUD :** 393.476 US\$  
**Gouvernement Tunisien:** 393.500 US\$

**Agence d'exécution :** Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME)

**Autre partenaires du projet :** GTZ (115.000 US\$).

**Statut de projet :** En cours  
**Durée du Projet :** 4 ans (2005 - 2008)

**Lieu d'exécution du projet :** Tunisie

Pour plus d'information, veuillez contacter :

**Contact au PNUD :**  
Monsieur Noureddine Nasr  
Chargée de l'Unité Environnement  
Tél. : +216 71 564 011  
Fax : +216 71 560 094  
Email : [noureddine.nasr@undp.org](mailto:noureddine.nasr@undp.org)

**Contact à l'ANME :**  
M. Hamdi Harrouch  
Directeur de la Coopération Internationale  
Tél. : +216 71 787 700  
Fax : +216 71 784 624  
Email : [coop-int@anme.nat.tn](mailto:coop-int@anme.nat.tn)

Le PNUD Tunis apporte son appui au renforcement des capacités nationales conformément aux priorités de la Tunisie en matière d'efficacité énergétique, afin de créer une dynamique nouvelle de maîtrise de l'énergie permettant de mobiliser rapidement et au maximum le potentiel d'économies d'énergie dont dispose le pays. Le projet permettra de mobiliser l'expertise nationale et internationale nécessaire pour l'élaboration d'un état des lieux précis dans les domaines des Industries Grosses Consommatrices d'Énergie (IGCE) et de la cogénération afin d'identifier des actions à mettre en œuvre permettant de réduire d'au moins cinq pour cent la consommation énergétique de ces entreprises et d'installer 50MW de cogénération à l'horizon 2008. Un plan de communication sera élaboré pour chacune des Task forces. En outre, un système de suivi/évaluation sera mis en place au sein de chaque Task force pouvant être élargi au sein de l'ANME et devra être opérationnel avant la fin de projet sur la base d'indicateurs de performance.

## Objectif du projet

Le but du projet est de contribuer au renforcement des capacités nationales conformément aux priorités de la Tunisie en matière d'efficacité énergétique, afin de créer une dynamique nouvelle de maîtrise de l'énergie permettant de mobiliser rapidement et au maximum le potentiel d'économies d'énergie identifié.

## Résultats atteints

- § **Dans le cadre des IGCE**, un état des lieux et une identification des actions en économie d'énergie ont été effectués dans certains secteurs concernés (briqueteries, céramique et papier, industries mécaniques et électriques, agroalimentaire, chimie...). Des processus d'accompagnement sont actuellement en cours d'exécution pour assister les entreprises dans la mise en place de ces actions d'efficacité énergétique dans leur domaine respectif.
- § **Dans le cadre de la Cogénération**, un diagnostic a été établi, déterminant les contraintes économiques, techniques et financières, ainsi que les compétences existantes dans le domaine. Des propositions de cadres incitatif, réglementaire et contractuel ont été élaborées pour permettre le développement de la Cogénération (conditions de rentabilité, mécanismes financiers et d'aide,...). Ainsi, des décisions ont pu être prises, notamment la fixation du tarif moyen de cession de l'électricité à la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz (STEG) à 0,050 DT/KWh avec une possibilité de révision périodique compte tenu du tarif du gaz naturel, l'approbation par l'autorité de tutelle du contrat de fourniture à la STEG de l'énergie électrique issue d'une installation de Cogénération et la validation des règles techniques de raccordement des installations de Cogénération au réseau HTA de la STEG. Les projets de Cogénération bénéficieront par ailleurs d'une subvention de 20% sur l'apport en fonds propre et de 10% sur les crédits dans le cadre du programme de mise à niveau. Les travaux de la Task force ont également permis d'identifier une trentaine d'entreprises susceptibles d'être intéressées à court ou à moyen terme par la réalisation d'installation de Cogénération et représentant un potentiel de près de 100 MW électrique. A cet effet, des propositions de mesures d'accompagnement des industriels ont été définies, dont certaines sont en cours de réalisation (formation, outils d'information, sensibilisation, assistance technique...).